

# LE BRUIT EST L'AFFAIRE DE TOUS N'EN FAITES PAS TROP !



Perceuse, radio ou télévision, éclats de voix, cris d'animaux, les nuisances sonores sont nombreuses ! Pour garantir la tranquillité de chacun, restez à l'écoute de votre voisinage !

### Le saviez-vous ?

Voix normale : 70 à 80 décibels  
 Marteau piqueur : 110 décibels  
 Haut-parleur : 120 à 143 décibels  
 Avion au décollage : 155 décibels



**CE QUE DIT LA LOI** « Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité »  
 Article R.1334-31 du code de la santé publique

**Vivons mieux  
ensemble**